





11 février 2019



Informations aux agents contractuels régis par le quasi statut des E.P. Environnement

# CCPL de l'ONCFS du 4 février 2019

Quasi-statut des personnels contractuels ONCFS

 $\star\star\star$ 

- POUR UNE REFORME ET UNE TRANSPARENCE de nos régimes indemnitaires
- POUR UN GROUPE DE TRAVAIL « REGIME INDEMNITAIRE » préparatoire à un prochain Comité Technique

# **MAIS TOUT D'ABORD UN ENORME SCOOP:**

Les représentant(e)s du personnel ont été informé(e)s (point 5) de **l'existence de nouvelles enveloppes budgétaires « vides » ou « insuffisantes »** (enveloppes actuellement bloquées par catégorie et niveau par la note de cadrage « régime indemnitaire ») **pour le versement des parts variables 2018** (voir ligne correspondante sur vos bulletins de paie de décembre 2018). Ainsi :

- \* les Spécialistes Niveau 2 et les Applications Niveau 2 **n'ont une nouvelle fois touché aucune part variable pour 2018** comme c'était déjà le cas en 2017 avec un manque à gagner qui peut atteindre le maximum de ces niveaux en palier 3, soit la modique somme de 1800 euros par an pour les uns et 800 euros par an pour les autres.
- \* les Exécutions Niveau 2 ont vu leurs parts variables 2018 baisser drastiquement (plus de deux tiers de baisse pour certain(e)s entre 2017 et 2018) car leur enveloppe 2018 est devenue totalement insuffisante.

Dans le même temps, ces mêmes tableaux présentés nous informent d'excédents budgétaires non consommés et donc perdus pour l'ensemble des agents qui se révèlent énormes : Expert1 : 48 023 € ; Spécialiste 1 : 39 110 € ; Application 1 : 782 € ; Exécution 1 : 7583 € ; soit 95 500 euros rendus à Bercy sur le dos des Contractuels Oncfs. Une véritable Honte par ces temps particulièrement difficiles.

Cette situation est intolérable. Nous la dénoncions avant même la mise en place du Quasi-Statut. Nous demandons donc que le bilan en cours du ministère accélère et débloque ces injustices, en priorité par la mise en place d'une fongibilité des enveloppes budgétaires intra-catégorie d'un niveau à l'autre. Mais à la condition expresse que les niveaux actuellement excédentaires ne soient pas lésés sur le long-terme : un niveau excédentaire sera servi en priorité par rapport au niveau déficitaire qu'il viendra alimenter, bien sûr en Intra-Catégorie.

Nous porterons cette proposition et demande en Chantier social Fusion sans rien lâcher.





#### **DECLARATION LIMINAIRE DU SNE-FSU**

Par mels du 15 et 28 janvier, nous avons interpellé Madame la DRH sur le point 5 de notre Ordre du jour consacré à l'ISR (régime indemnitaire du Quasi-Statut des EP Environnement) en ces termes :

« Le point 5 de notre Ordre du jour sur l'ISR (que nous espérons être uniquement un point d'info) sera effectivement le bienvenu pour les raisons suivantes:

Consternations et incompréhensions d'une majorité de nos collègues contractuels dès nos retours de réveillons quant aux conditions de versement des parts variables des régimes indemnitaires des agents contractuels gérés par le Quasi-Statut (dans le cadre du régime RSI) :

- \* baisses très importantes et inexplicables pour certain(e)s
- \* opacité totale sur les cotations-agents 2017 et 2018 (voir grille à 4 paliers évoquée sur note DAF/DRH non datée et diffusée par mel DRH le 26 12 2017 mais toujours indisponible sur l'intranet) réalisées par les RH et reformulées par les directeurs puis arbitrées financièrement par la DRH
- \* non-versement de parts variables pour nos collègues "femmes de ménage" (qui ne perçoivent enfin leurs "parts socles ISR forfaitaires" que depuis l'été dernier)
- \* désarroi généralisé des managers incapables de répondre clairement aux questions légitimes de leurs agents
- \* absence de réelle note de gestion formalisée pour les versements de nos régimes indemnitaires (alors que l'AFB vient de valider en CT sa propre Note de gestion de l'ISR)
- \* absence de convocation du Groupe de travail "Régime indemnitaire ISR du Quasi-Statut" du CT en 2018 malgré des promesses
- \* non transmission aux OS des états des enveloppes budgétaires à problèmes par niveau et catégorie
- \* absence de bilan des versements des parts sujétions 2017 et 2018

L'année commence une nouvelle fois très bien pour les contractuels sous Quasi-statut de l'ONCFS, véritables "laissés pour compte" d'un fonctionnement administratif obsolète qui n'en finit plus de privilégier nos collègues et amis fonctionnaires...

Nous vous demandons donc de bien vouloir provoquer une réunion du Groupe de travail "Régime indemnitaire Quasi-Statut" du CT Oncfs dans un délai d'un mois, réunion par vidéo-conférence bien sûr, pour débattre de ces sujets. Une reprise du dialogue social dans ce domaine très sensible est plus que nécessaire dans un contexte de violent mépris du gouvernement quant au pouvoir d'achat des agents publics.

Il est hors de question que l'opacité organisée qui régnait sur ces sujets indemnitaires dans le contexte du Statut 98 soit réinstallée dans le cadre du Quasi-Statut, par indifférence ou laisser-aller. Votre transmission rapide aux OS du Bilan d'application du RSI à l'Oncfs, que vous a réclamé le Ministère dès l'automne dernier, serait un premier signe d'apaisement. »

Aussi, nous vous invitons madame la DRH, à nous répondre point par point à l'occasion de votre présentation de ce point 5.





### ORDRE DU JOUR de ROUTINE (points 1, 2 et 4)

Règlement intérieur, Approbation du PV de la CCPL de juin 2018, et Information sur les mobilités 2018 et 2019 (enfin des tableaux complets et informatifs qui permettent aux OS de contrôler la stricte application des règles de mobilité intra-établissement)

- LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE (point 3)
- ORDRE DU JOUR EXCEPTIONNEL (point 5) :

Point « dit d'information » sur l'indemnité de Sujétion et de Résultat, soit le Régime indemnitaire des Contractuels sous Quasi-Statut des EP Environnement

Ce point d'information aurait pu être une excellente surprise car cette problématique ne rentre pas dans les compétences de notre Commission Paritaire. Il aurait donc pu être l'occasion pour notre DRH de répondre et donner suite aux huit interpellations du Sne-Fsu listées dans un courrier adressé dès la mi-janvier (dont les termes ont été repris intégralement dans notre déclaration liminaire rapportée cidessus). Malheureusement, il n'en a rien été mis à part le scoop relaté dans notre encart introductif. Cet exercice de Communication n'a pu produire qu'un tableau de sept pages truffé d'erreurs et qui est malheureusement resté en partie incompréhensible. D'où notre souhait toujours pas satisfait, malgré deux promesses orales, d'une convocation d'un Groupe de Travail « Régime Indemnitaire » préparatoire à un prochain CT. Sans ces travaux d'échanges et d'explications préalables nous refuserons de voter un blanc-seing en séance de CT.

Au bilan, aucune réponse sérieuse n'a été apportée à nos huit interpellations qui concernent autant les agents contractuels que leurs managers qui partagent le même désarroi devant cette incapacité à mettre en place une véritable transparence, un comble pour une Direction des Ressources humaines.

Vos représentant-es Sne-FSU à la CCP Locale ONCFS

# Vos représentant-es Sne-FSU à la CCPL de l'ONCFS

#### **Titulaires**

Fabienne MALLET fabienne.mallet@oncfs.gouv.fr 04 67 10 78 00

Dominique DUBRAY dominique.dubray@oncfs.gouv.fr 04 67 10 78 06

#### **Suppléants**

Katia MARTINEZ katia.martinez@oncfs.gouv.fr 04 67 10 78 04

Charlotte PERROT charlotte.perrot@oncfs.gouv.fr 04 67 10 75 25





